



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
28.10.2009 Bulletin 2009/44

(51) Int Cl.:
E05B 63/18 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **09305341.1**

(22) Date de dépôt: **21.04.2009**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL
PT RO SE SI SK TR**

(30) Priorité: **22.04.2008 FR 0852702**

(71) Demandeur: **Ferco International Ferrures et
Serrures de
Bâtiment Société par actions simplifiée
57400 Sarrebourg (FR)**

(72) Inventeur: **Becker, Philippe
F-57400 Dolving (FR)**

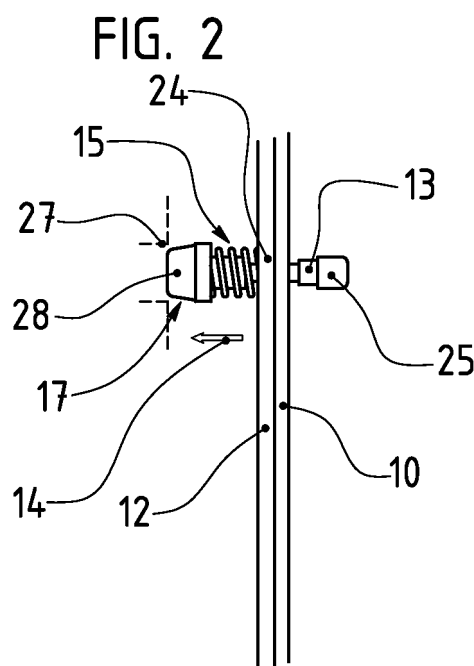
(74) Mandataire: **Rhein, Alain
Cabinet Bleger-Rhein
17 Rue de la Forêt
67550 Vendenheim (FR)**

(54) **Dispositif d'anti-fausse manoeuvre et ferrure de verrouillage de type cremone ou cremone-serrure pour ouvrant coulissant**

(57) L'invention concerne un dispositif d'anti-fausse manoeuvre (1) pour ferrure de verrouillage de type cremone ou cremone-serrure (2) pour ouvrant coulissant (3) comportant un doigt de blocage (13) conçu apte à se déplacer perpendiculairement à l'arrière d'une tringle de manoeuvre (10) et soumis à des moyens (15) de rappel élastique en position de blocage de cette dernière, ce doigt de blocage (13) étant prolongé par un palpeur (17) conçu apte à s'étendre à l'avant de ladite tringle de manoeuvre (10) de manière apte à repousser ledit doigt de blocage (13) en position de déblocage lors de la fermeture de l'ouvrant coulissant (3).

Selon l'invention le doigt de blocage (13) est prolongé, à l'arrière de la tringle de manoeuvre (10), par un embout de pré-positionnement (25) conçu apte à coopérer avec une ouverture (26) sur l'ouvrant coulissant (3) pour assurer le positionnement de la cremone ou cremone-serrure (2) sur ce dernier.

L'invention concerne encore une ferrure de verrouillage de type cremone ou cremone-serrure pourvue d'un tel dispositif d'anti-fausse manoeuvre.



Description

[0001] L'invention concerne un dispositif d'anti-fausse manoeuvre pour ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure pour ouvrant coulissant. L'invention concerne encore une ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure pour ouvrant coulissant comportant un tel dispositif d'anti-fausse manoeuvre.

[0002] La présente invention trouvera son application dans le domaine de la quincaillerie du bâtiment.

[0003] L'on connaît d'ores et déjà un certain nombre de dispositifs d'anti-fausse manoeuvre répondant à la description ci-dessus et ayant pour fonction d'empêcher qu'une ferrure de verrouillage, de type crémone ou crémone-serrure, équipant l'ouvrant coulissant d'une porte, fenêtre ou analogue, puisse être manipulée tant que l'ouvrant n'a pas été préalablement refermé sur son cadre dormant.

[0004] L'on comprend, en effet, que s'il est possible de verrouiller une telle ferrure, avant fermeture de la porte ou fenêtre, les organes de blocage qu'elle commande sont susceptibles d'être amenés dans une position dans laquelle ils ne peuvent plus coopérer avec les gâches correspondantes sur le cadre dormant. Aussi, au moment même de tenter de refermer la porte ou fenêtre, ces organes de blocage entre en collision avec ces gâches.

[0005] Il peut en résulter la détérioration des organes de la ferrure de verrouillage. En particulier, dans le cadre d'une crémone ou crémone-serrure, les tringles peuvent être déformées jusqu'au point de rendre la ferrure de verrouillage non fonctionnelle et empêcher tout verrouillage ultérieur de la porte ou fenêtre.

[0006] En tant qu'état de la technique, on connaît différents dispositifs d'anti-fausse manoeuvre plus ou moins complexes.

[0007] En particulier, il est connu d'intégrer de tels dispositifs d'anti-fausse manoeuvre dans le boîtier principal du mécanisme de commande de la ferrure de verrouillage. Il est évident qu'une telle intégration rend ce mécanisme de commande plus complexe et, donc, plus onéreux. Il engendre, également, un encombrement accru dans ce boîtier du mécanisme de commande de crémone ou crémone-serrure.

[0008] On connaît encore par le document DE-29.18.274 un dispositif d'anti-fausse manoeuvre pour crémone se présentant sous forme d'un boîtier prévu apte à prendre position dans une rainure d'encastrement en feuillure de menuiserie. Plus particulièrement, ce boîtier s'étend à l'arrière de la têtère de la crémone ou crémone-serrure dont il est rendu solidaire et laquelle abrite, par ailleurs, une tringle de manoeuvre prévue apte à se déplacer longitudinalement, entre une position de verrouillage et de déverrouillage, sous l'action d'un mécanisme de commande approprié.

[0009] Ledit boîtier renferme ici un doigt de blocage à déplacement perpendiculaire à l'axe de ladite tringle de manoeuvre ou encore à la têtère, ce doigt de blocage

étant repoussé en position active de blocage sous l'impulsion d'un ressort ménagé en fond de boîtier.

[0010] Tout particulièrement, le doigt de blocage est amené à coopérer avec une pièce accessoire rapportée à l'arrière de la tringle de manoeuvre et définissant, sous cette dernière, deux butées transversales entre lesquelles est repoussé ledit doigt de blocage pour immobiliser le déplacement à ladite tringle une fois l'ouvrant ouvert.

[0011] Quant aux moyens de déblocage, ils sont définis, d'une part, par une languette s'étendant au-dessus du doigt de blocage, sensiblement dans le plan médian de la tringle de manoeuvre laquelle comporte, par ailleurs, une lumière autorisant le passage de cette languette. Celle-ci traverse, encore, une ouverture appropriée dans la têtère pour venir se présenter saillante par rapport à cette dernière. Sur cette extrémité saillante de la languette est rapporté un bouton de commande sur lequel est à même d'agir un actionneur placé en feuillure du dormant. Plus précisément, au moment de refermer l'ouvrant sur le cadre dormant, l'actionneur, agissant telle une came, vient repousser au travers du bouton de commande la languette à l'intérieur du boîtier correspondant au dispositif d'anti-fausse manoeuvre. Cette action est répercutée sur le doigt de blocage venant se dégager entre les butées transversales pour autoriser finalement le déplacement de la tringle de manoeuvre correspondant à la crémone.

[0012] Au vu de la description qui précède, il convient d'en conclure que la solution proposée dans ce document DE-29 18 274 nécessite l'adjonction d'une pièce supplémentaire à l'arrière de la tringle de manoeuvre pour permettre le blocage de cette dernière en position d'ouverture de l'ouvrant. De plus, une telle solution conduit à augmenter sensiblement la profondeur du boîtier nécessitant un entaillage supplémentaire de la menuiserie.

[0013] De même, il est connu par le document EP-A-1.004.735, un dispositif d'anti-fausse manoeuvre pour crémone ou crémone-serrure comportant, là encore, des moyens de blocage conçus aptes à bloquer en translation la ou les tringles de manoeuvre de cette crémone ou crémone-serrure lorsque l'ouvrant de la porte ou fenêtre est dans l'une quelconque de ses positions d'ouverture et des moyens de déblocage prévus pour désactiver lesdits moyens de blocage au moment de refermer l'ouvrant sur son cadre dormant. Les moyens de blocage consistent en un doigt de blocage prenant position dans un boîtier de manière à s'étendre perpendiculairement à l'arrière d'une tringle de manoeuvre et apte à coopérer avec une ou plusieurs ouvertures dans cette dernière sous l'impulsion de moyens de rappel élastique. Quant aux moyens de déblocage, ils sont définis par un doigt de commande prolongeant ledit doigt de blocage et venant traverser une lumière adaptée dans la tringle de manoeuvre de manière à se présenter saillante en feuillure de l'ouvrant. Sur ce doigt de commande est prévu apte à agir un actionneur au moment de refermer l'ouvrant sur le cadre dormant, ceci de manière à repousser ce

doigt de blocage dans une position dégagée de la tringle de manoeuvre.

[0014] Dans une application plus particulière à un ouvrant de type coulissant, on connaît également, par le document FR-2.763.981, une ferrure de verrouillage comportant un pêne à crochet solidaire d'un ensemble coulissant. Cette ferrure comporte, en tant que dispositif d'anti-fausse manoeuvre, un doigt palpeur mobile sensiblement dans la direction transversale audit ensemble coulissant. Ce palpeur est sollicité en permanence par des moyens élastiques pour le repousser dans une position saillante de blocage dans laquelle ce palpeur comporte un élément formant butée coopérant avec des moyens complémentaires de l'ensemble coulissant pour empêcher celui-ci et donc le pêne à crochet d'être repoussés dans sa position verrouillée. Dans la solution plus particulièrement décrite dans cet état de la technique, le palpeur est défini apte à coopérer avec la gâche sur le cadre dormant avec laquelle est conçue apte à coopérer le pêne à crochet de la ferrure de verrouillage.

[0015] Si ces solutions de l'état de la technique apportent généralement pleine satisfaction, le dispositif d'anti-fausse manoeuvre est conçu, habituellement, de telle manière à ne remplir que sa seule fonction, à savoir éviter une manipulation erronée de la ferrure de verrouillage à laquelle il est associé.

[0016] C'est dans le cadre d'une première démarche inventive que l'on a imaginé que ce dispositif d'anti-fausse manoeuvre puisse remplir d'autres fonctions, généralement associées à d'autres moyens représentant des pièces additionnelles dont il convient usuellement d'équiper une ferrure de verrouillage de type crémone ou crémone-serrure pour son implantation sur un ouvrant coulissant.

[0017] Ainsi, lors du montage de cette crémone ou crémone-serrure sur la menuiserie, son positionnement, avant fixation, le long du montant avant de l'ouvrant coulissant est primordial puisqu'il en dépend son fonctionnement ultérieur et sa concordance avec les gâches sur le dormant.

[0018] Dans ce but, il est très fréquent d'équiper cette crémone ou crémone-serrure d'organes de pré-positionnement conçus aptes à coopérer avec des moyens de pré-positionnement complémentaires ménagés au niveau de la menuiserie.

[0019] Ainsi, très souvent le montant avant de l'ouvrant coulissant comporte une rainure d'encastrement de la crémone ou crémone-serrure. Dans le fond de cette rainure peut être aménagée une ouverture conçue apte à recevoir un téton de pré-positionnement, par exemple associé à un guide de tringle sur têtère. L'on comprend, évidemment, que ce guide de tringle dont est équipée la crémone ou crémone-serrure doit être de conception particulière pour comporter un tel téton de pré-positionnement.

[0020] De même, de manière usuelle, un ouvrant est monté coulissant sur des rails de guidage que comporte le dormant. Aussi, c'est habituellement par une action

consistant à soulever l'ouvrant que celui-ci peut être décroché de son cadre dormant.

[0021] Justement, pour éviter un tel décrochement de l'ouvrant coulissant, par exemple dans le cadre d'une tentative d'effraction, il est également courant d'équiper ce type de menuiserie de dispositif d'anti-soulèvement adapté. De tels dispositifs peuvent être directement associés à la ferrure de verrouillage ou se présenter sous forme de composants indépendants dont doit être équipé l'ouvrant, voire également le cadre dormant.

[0022] On comprend, là encore, que sécuriser un ouvrant coulissant au travers d'un tel dispositif d'anti-soulèvement consiste à l'équiper de composants additionnels dont il convient, à la fois, de gérer la fabrication et le montage.

[0023] Dans une démarche inventive complémentaire, on a imaginé qu'un tel dispositif d'anti-fausse manoeuvre, remplissant par ailleurs la fonction de moyens de pré-positionnement de la ferrure de verrouillage sur l'ouvrant coulissant, puisse assurer une fonction d'anti-soulèvement de l'ouvrant coulissant.

[0024] A cet effet, l'invention concerne un dispositif d'anti-fausse manoeuvre pour ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure pour ouvrant coulissant, comportant un doigt de blocage conçu apte à se déplacer à l'arrière d'une tringle de manoeuvre suivant une direction perpendiculaire à cette dernière et soumis à des moyens de rappel élastique en position de blocage de ladite tringle de manoeuvre, ce doigt de blocage étant prolongé par un palpeur conçu apte à s'étendre à l'avant de ladite tringle de manoeuvre de manière apte à repousser ledit doigt de blocage en position de déblocage lors de la fermeture de l'ouvrant coulissant, caractérisé par le fait que le doigt de blocage est prolongé, à l'arrière de la tringle de manoeuvre, par un embout de pré-positionnement conçu apte à coopérer avec une ouverture sur l'ouvrant coulissant pour assurer le positionnement de la crémone ou crémone-serrure sur ce dernier.

[0025] Selon une autre particularité de l'invention, le palpeur comporte une tête de centrage conçue apte à coopérer avec une ouverture formant gâche sur le cadre dormant sur lequel est conçu apte à se refermer l'ouvrant coulissant pour définir un dispositif d'anti-soulèvement de l'ouvrant coulissant par rapport audit cadre dormant.

[0026] L'invention concerne encore une ferrure de verrouillage du type crémone ou crémone-serrure pour ouvrant coulissant comportant un tel dispositif d'anti-fausse manoeuvre.

[0027] La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre se rapportant à un exemple de réalisation.

[0028] La compréhension de cette description sera facilitée en se référant au dessin ci-joint dans lequel :

- la figure 1 est une représentation schématisée d'un ouvrant coulissant comportant en tant que ferrure de verrouillage une crémone ou crémone-serrure pourvue d'un dispositif d'anti-fausse manoeuvre selon

l'invention ;

- la figure 2 est une représentation schématisée et en élévation du dispositif d'anti-fausse manoeuvre selon l'invention ;
- la figure 3 est une vue partielle schématisée de la rainure d'encastrement de la crémone ou crémone-serrure en feuillure d'ouvrant coulissant, illustrant l'ouverture pour la réception du téton de pré-positionnement associé au dispositif d'anti-fausse manoeuvre ;
- la figure 4 est une représentation schématisée partielle et en perspective du dispositif d'anti-fausse manoeuvre avant son montage sur une crémone ou crémone-serrure ;
- la figure 5 est une vue similaire à la figure 3 illustrant le dispositif d'anti-fausse manoeuvre monté sur cette crémone ou crémone-serrure.

[0029] La présente invention concerne le domaine des ferrures de verrouillage pour ouvrant coulissant.

[0030] Plus particulièrement, l'invention concerne un dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1 pour ferrure de verrouillage de type crémone ou crémone-serrure 2 pour ouvrant coulissant 3. Plus particulièrement, un tel ouvrant coulissant 3 comporte un montant avant 4 qui, lors de la fermeture par coulissement, est repoussé contre le montant 5 correspondant du cadre dormant 6. Précisément, c'est à hauteur de ce montant avant 4 de l'ouvrant coulissant 3 que se trouve implantée la crémone ou crémone-serrure 2. Ainsi, à titre d'exemple, au niveau de ce montant avant 4 peut-être est ménagée une rainure d'encastrement 7 que l'on a illustré dans la figure 3 dans laquelle est prévue à même de prendre position ladite crémone ou crémone-serrure 2.

[0031] Celle-ci comporte, habituellement, un mécanisme de commande logé dans un boîtier principal 8 schématiquement représenté dans la figure 1. Sur ce mécanisme de commande est susceptible d'agir l'utilisateur par l'intermédiaire d'une poignée et/ou d'un élément à clé 9 pour la commande de verrouillage et de déverrouillage. A ce propos, au-dessus et/ou en-dessous dudit boîtier principal 8 s'étend une tringle de manoeuvre 10 dont la commande en déplacement est répercutée sur des organes de verrouillage, tels que pêne à crochet 11 ou autre.

[0032] Dans cette rainure d'encastrement 7, cette ou ces tringles de manoeuvre 10 sont, habituellement, abritées à l'arrière d'une tête 12.

[0033] Pour en revenir au dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1, il comporte un doigt de blocage 13 s'étendant à l'arrière d'une tringle de manoeuvre 10 et conçue apte à se déplacer suivant une direction 14 perpendiculaire à cette tringle de manoeuvre 10.

[0034] Justement, ce doigt de blocage 13 est soumis

à des moyens de rappel élastique 15 venant le repousser dans sa position de blocage dans laquelle le doigt de blocage 13 vient s'insérer dans une ouverture 16 dans ladite tringle de manoeuvre 10 pour assurer le maintien en position déverrouillée de cette dernière. En somme, dans cette position de blocage, la crémone ou crémone-serrure 2 ne peut-être manipulée pour être verrouillée.

[0035] Par ailleurs, le doigt de blocage 13 est prolongé par un palpeur 17 conçu apte à s'étendre à l'avant de la tringle de manoeuvre 10, au-delà de la tête 12, ceci afin que ce palpeur 17 puisse repousser ledit doigt de blocage 13 dans sa position de déblocage lors de la fermeture de l'ouvrant coulissant 3 sur le cadre dormant 6.

[0036] Ainsi, le palpeur 17 peut, au moment de refermer l'ouvrant coulissant 3, coopérer avec le montant 5 de ce cadre dormant 6 en ayant pour conséquence de repousser ce palpeur 17 et donc le doigt de blocage 13 à l'arrière de la tringle de manoeuvre 10, en dégageant par rapport à l'ouverture 16 dans cette dernière, ledit doigt de blocage 13, ceci contre l'action des moyens de rappel élastique 15.

[0037] Substantiellement, le doigt de blocage 13 consiste en un embout sensiblement cylindrique de section ajustée, de manière à pouvoir s'y engager, à l'ouverture circulaire 16 dans la tringle de manoeuvre 10 et, ainsi, bloquer cette dernière en position déverrouillée.

[0038] Une tige de liaison 18, de section plus réduite que le doigt de blocage 13, relie celui-ci au palpeur 17 en passant au travers de la tringle de manoeuvre 10 et de la tête 12. Plus précisément, dans ladite tringle de manoeuvre 10 est ménagée une lumière oblongue 19 communiquant avec l'ouverture 16 et de largeur 20 ajustée à la section de la tige de liaison 18 de manière à autoriser le libre déplacement par rapport à cette dernière de la tringle de manoeuvre 10, depuis sa position de verrouillage dans sa position déverrouillée et vice-versa, lorsque le dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1 est amené dans sa position inactive, c'est-à-dire lorsque l'ouvrant coulissant 3 est refermé sur le cadre dormant 6.

[0039] Cette largeur 20 de la lumière 19 dans la tringle de manoeuvre 10 est, toutefois, définie inférieure à la section du doigt de blocage 13.

[0040] Si, à une extrémité 21, la lumière 19 aboute à l'ouverture 16 dans laquelle est conçue apte à venir s'engager le doigt de blocage 13 pour maintenir la tringle de manoeuvre 10 en position déverrouillée, cette lumière 19 communique avantageusement à son extrémité opposée 22 avec une autre ouverture 23 qui, elle, est définie supérieure à la section du doigt de blocage 13.

[0041] En fait, cette ouverture 23 est ainsi conçue dans la tringle de manoeuvre 10 de manière à se positionner, lorsque la crémone ou crémone-serrure 2 est verrouillée, au droit d'une ouverture 24 dans la tête 12 servant au passage de la tige de liaison 18 reliant le doigt de blocage 13 au palpeur 17, lequel s'étend à l'avant de ladite tringle de manoeuvre 10 comme expliqué plus haut.

[0042] Préférentiellement, cette ouverture 24 dans la tête 12 est elle aussi de section plus importante que

celle du doigt de blocage 13 autorisant le montage, depuis l'avant de la têtère 12 de la crémone ou crémone-serrure 2 du dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1.

[0043] Plus exactement, en vue de ce montage, la crémone ou crémone-serrure 2 est repoussée dans sa position de verrouillage de manière à faire coïncider les ouvertures 23 et 24. A cet instant peut être engagé au travers de ces dernières le doigt de blocage 13 jusqu'à ce que celui-ci s'étende à l'arrière de la tringle de manoeuvre 10. La crémone ou crémone-serrure 2 peut ensuite être déverrouillée d'où résulte l'engagement de la lumière 19 sur la tige de liaison 18 jusqu'à faire coïncider le doigt de blocage 13 avec l'ouverture 16. A cet instant, l'ouvrant de la porte ou fenêtre peut être ouvert provoquant l'engagement dans cette ouverture 16 du doigt de blocage 13.

[0044] Selon un mode d'exécution préférentiel, le doigt de blocage 13 comporte une tête formant butée 25 de section sensiblement plus importante à même de former butée en limitant l'engagement du doigt de blocage 13 dans l'ouverture 16 de ladite tringle de manoeuvre 10.

[0045] A noter à ce propos que les ouvertures 23, 24 respectivement dans la tringle de manoeuvre 10 et dans la têtère 12 sont ajustées à cette section de la tête 25 pour autoriser son passage et le montage depuis l'avant du dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1.

[0046] Selon une particularité de l'invention, le dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1 constitue, par ailleurs, des moyens de pré-positionnement de la ferrure de verrouillage sur la menuiserie.

[0047] Tout particulièrement, le doigt de blocage 13 est prolongé, à l'arrière de la tringle de manoeuvre 10 de manière à définir un embout de pré-positionnement 25 conçu apte à coopérer avec une ouverture 26 usinée de manière adéquate en fond de rainure d'encastrement 7 au niveau de l'ouvrant coulissant 3.

[0048] Substantiellement, l'embout de pré-positionnement 25 peut être défini par la tête terminant le doigt de blocage 13 et servant de butée. Ainsi, cette tête ou embout de pré-positionnement 25 peut être définie de longueur suffisante pour, justement, être en mesure de venir s'engager dans l'ouverture 26 dans la rainure d'encastrement 7 alors même que le dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1 est actif.

[0049] A noter qu'en dehors de cette fonction de pré-positionnement, cette coopération du doigt de blocage 13 avec la menuiserie conduit à un meilleur guidage en déplacement du dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1. En effet, l'ensemble que définit le palpeur 17, la tige de liaison 18 et le doigt de blocage 13 est guidé, une première fois, au travers de la lumière 19 dans la tringle de manoeuvre 10 et l'ouverture 24 dans la têtère 12. La coopération avec l'ouverture 26 en fond de rainure d'encastrement 7 complète ce guidage.

[0050] Selon une autre particularité de l'invention, le dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1 est défini apte à constituer un dispositif d'anti-soulèvement de l'ouvrant coulissant 3 lorsqu'il est refermé sur son cadre dormant 6.

[0051] Dans ce but, le palpeur 17 est encore défini apte à venir s'engager dans une ouverture formant gâche 27 ménagée de manière adaptée sur le cadre dormant 6 lorsque cet ouvrant coulissant 3 est refermé. Par ailleurs, ce palpeur 17 comporte une tête 28 définie de forme tronconique pour faciliter son engagement dans cette ouverture formant gâche 27 sur le cadre dormant 6.

[0052] On précisera encore, en ce qui concerne les moyens de rappel élastique 15, ils sont définis substantiellement, selon un exemple de réalisation par un ressort hélicoïdal engagé sur la tige de liaison 18 pour venir s'interposer entre la têtère 12 et le palpeur 17, après montage dudit dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1.

[0053] De plus selon une autre particularité, sous le palpeur 17, ladite tige de liaison 18 peut comporter un tronçon 29 de section supérieur à la largeur 20 de la lumière 19 dans la tringle 10, ceci pour améliorer la tenue du ressort et limiter la course du palpeur 17 et par voie de conséquence celle du doigt de blocage 13, en direction du déblocage.

[0054] Les avantages découlant de la présente invention consistent en ce qu'au travers d'un simple dispositif d'anti-fausse manoeuvre 1 de conception aisée et de mise en place très facile, une crémone ou crémone-serrure pour ouvrant coulissant peut-être sécurisée, non seulement du point de vue de sa manipulation, mais son positionnement sur la menuiserie est facilité.

[0055] De manière complémentaire, ce dispositif d'anti-fausse manoeuvre en définissant un dispositif d'anti-soulèvement, peut sécuriser l'ouvrant coulissant en évitant une tentative d'effraction par soulèvement et décrochement de cet ouvrant coulissant par rapport au cadre dormant.

Revendications

1. Dispositif d'anti-fausse manoeuvre (1) pour ferrure de verrouillage de type crémone ou crémone-serrure (2) pour ouvrant coulissant (3) comportant un doigt de blocage (13) conçu apte à se déplacer à l'arrière d'une tringle de manoeuvre (10) suivant une direction (14) perpendiculaire à cette dernière et soumis à des moyens (15) de rappel élastique en position de blocage de ladite tringle de manoeuvre (10), ce doigt de blocage (13) étant prolongé par un palpeur (17) conçu apte à s'étendre à l'avant de ladite tringle de manoeuvre (10) de manière apte à repousser ledit doigt de blocage (13) en position de déblocage lors de la fermeture de l'ouvrant coulissant (3), **caractérisé par le fait que** le doigt de blocage (13) est prolongé, à l'arrière de la tringle de manoeuvre (10) par un embout de pré-positionnement (25) conçu apte à coopérer avec une ouverture (26) sur l'ouvrant coulissant (3) pour assurer le positionnement de la crémone ou crémone-serrure (2) sur ce dernier.
2. Dispositif d'anti-fausse manoeuvre selon la revendication 1.

- cation 1, **caractérisé par le fait que** le doigt de blocage (13) est constitué par un embout sensiblement cylindrique de section ajustée, de manière à pouvoir s'y engager, à une ouverture circulaire (16) dans la tringle de manoeuvre (10) pour bloquer cette dernière en position déverrouillée.
3. Dispositif d'anti-fausse manoeuvre selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'embout de pré-positionnement (25) est défini de section plus importante à celle du doigt de blocage (13).
4. Dispositif d'anti-fausse manoeuvre selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le doigt de blocage (13) est relié au palpeur (17) par l'intermédiaire d'une tige de liaison (18) de section plus réduite audit doigt de blocage (13).
5. Ferrure de verrouillage de type crémone ou crémone-serrure pour ouvrant coulissant comportant au moins une tringle de manoeuvre (10) et un dispositif d'anti-fausse manoeuvre (1), selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant un doigt de blocage (13) conçu apte à se déplacer à l'arrière de la tringle de manoeuvre (10) suivant une direction (14) perpendiculaire à cette dernière et soumis à des moyens (15) de rappel élastique en position de blocage de ladite tringle de manoeuvre (10), ce doigt de blocage (13) étant prolongé par un palpeur (17) conçu apte à s'étendre à l'avant de ladite tringle de manoeuvre (10) de manière apte à repousser ledit doigt de blocage (13) en position de déblocage lors de la fermeture de l'ouvrant coulissant (3), ledit doigt de blocage (13) étant encore prolongé, à l'arrière de la tringle de manoeuvre (10), par un embout de pré-positionnement (25) conçu apte à coopérer avec une ouverture (26) sur l'ouvrant coulissant (3) pour assurer le positionnement de la crémone ou crémone-serrure (2) sur ce dernier.
6. Ferrure de verrouillage selon la revendication 5, **caractérisé par le fait que** ladite tringle de manoeuvre (10) comporte, d'une part, une ouverture (16) dans laquelle est conçue apte à être repoussé le doigt de blocage (13) sous l'impulsion des moyens de rappel élastique (15) pour bloquer ladite tringle de manoeuvre (10) en position de verrouillage et, d'autre part, une lumière oblongue (19) communiquant avec l'ouverture (16) et de largeur (20) ajustée à la section d'une tige de liaison (18) reliant le doigt de blocage (13) au palpeur (17) pour autoriser le libre déplacement par rapport à ladite tige de liaison (18) de la tringle de manoeuvre (10), depuis sa position de verrouillage dans sa position déverrouillée lorsque le dispositif d'anti-fausse manoeuvre (1) est amené dans sa position inactive.
7. Ferrure selon la revendication 6, **caractérisé par le fait que** la largeur (20) de la lumière (19) dans la tringle de manoeuvre (10) est définie inférieure à la section du doigt de blocage (13).
8. Ferrure de verrouillage selon la revendication 6 ou 7, **caractérisé par le fait que** la lumière oblongue (19) aboute, à son extrémité opposée à celle (21) communiquant avec l'ouverture (16), à une autre ouverture (23) définie de section supérieure à la section du doigt de blocage (13).
9. Ferrure selon la revendication 8, **caractérisée par le fait que** l'ouverture (23) est ainsi conçue dans la tringle de manoeuvre (10) de manière à se positionner, lorsque la crémone ou crémone-serrure (2) est verrouillée, au droit d'une ouverture (24) dans une têtère (12) abritant cette tringle de manoeuvre (10), ladite ouverture (24), servant au passage de la tige de liaison (18) reliant au palpeur (17) le doigt de blocage (13), étant défini de section ajustée au doigt de blocage (13) pour autoriser le montage, depuis l'avant de la têtère (12), du dispositif d'anti-fausse manoeuvre (1).
10. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 5 et 9, **caractérisée par le fait que** les ouvertures (23, 24) respectivement, dans la tringle de manoeuvre (10) et la têtère (12) sont ajustées à la section de l'embout de pré-positionnement (25) prolongeant à l'arrière le doigt de blocage (13).

FIG. 1

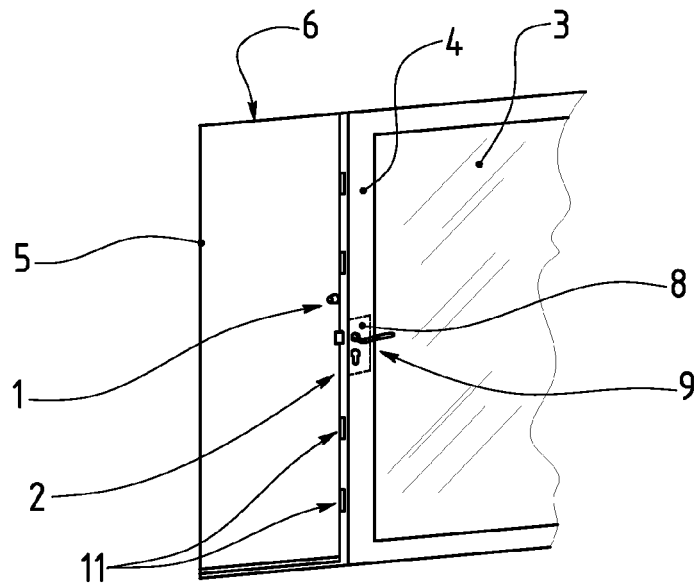


FIG. 3

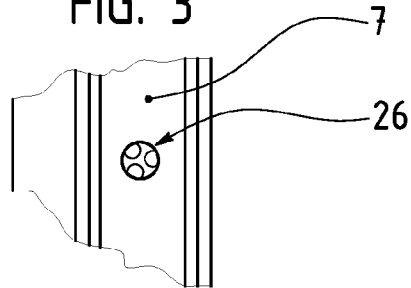


FIG. 2

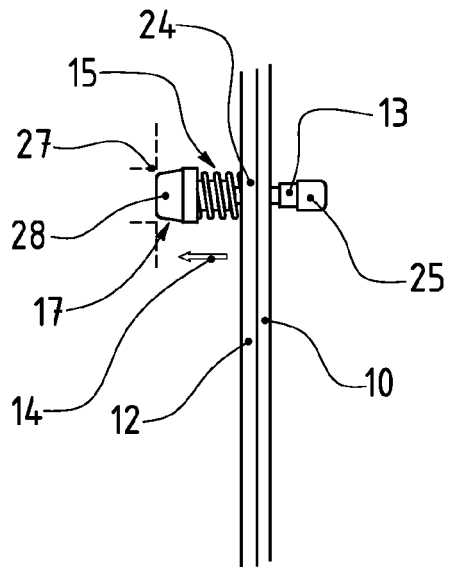


FIG. 4

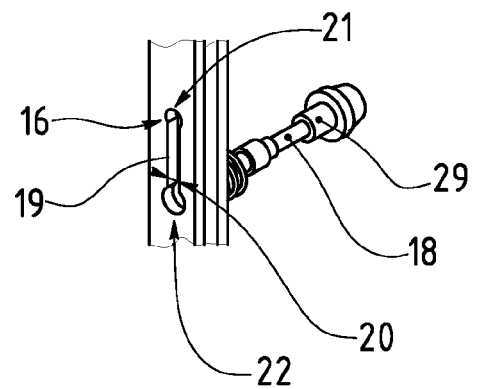
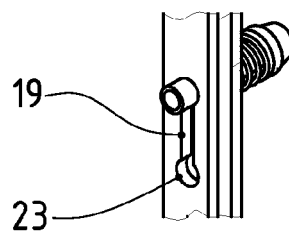


FIG. 5





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 09 30 5341

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	EP 1 172 506 A (ROTO FRANK EISENWAREN [AT]) 16 janvier 2002 (2002-01-16) * le document en entier *	1,5	INV. E05B63/18
A	US 5 542 720 A (FLEMING PAUL D [US]) 6 août 1996 (1996-08-06) * le document en entier *	1,5	
A	EP 1 780 352 A (SAVIO SPA [IT]) 2 mai 2007 (2007-05-02) * le document en entier *	1,5	
A,D	EP 0 881 347 A (FERCO INT USINE FERRURES [FR]) 2 décembre 1998 (1998-12-02) * le document en entier *	1,5	
P,A	FR 2 907 483 A (CROISEE D S SA [FR]) 25 avril 2008 (2008-04-25) * le document en entier * * figure 6 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E05B
2 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 4 juin 2009	Examineur Wagner, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 30 5341

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-06-2009

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1172506	A	16-01-2002	AT 4783 U1 ES 2299471 T3	26-11-2001 01-06-2008
US 5542720	A	06-08-1996	CA 2178800 A1	27-12-1996
EP 1780352	A	02-05-2007	AR 057846 A1 AT 423882 T AU 2006230696 A1 BR PI0604340 A CN 1959049 A US 2007130836 A1	19-12-2007 15-03-2009 17-05-2007 21-08-2007 09-05-2007 14-06-2007
EP 0881347	A	02-12-1998	AT 212409 T BR 9801730 A CN 1201861 A DE 69803512 D1 DE 69803512 T2 ES 2169489 T3 FR 2763981 A1 PT 881347 E US 6000734 A	15-02-2002 09-11-1999 16-12-1998 14-03-2002 29-08-2002 01-07-2002 04-12-1998 28-06-2002 14-12-1999
FR 2907483	A	25-04-2008	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- DE 2918274 [0008] [0012]
- EP 1004735 A [0013]
- FR 2763981 [0014]